

Si, au moins, les industries nouvelles faisaient la même chose, peut-être que dans quelques années le problème de la pollution de l'air serait réglé. On pourrait exiger qu'aucune nouvelle industrie ne puisse s'installer sans prendre les moyens nécessaires pour éviter de polluer l'air ou l'eau.

Il existe trois causes principales de la pollution de l'eau, selon un précis de culture biologique, et je cite:

Première cause de pollution: dégradation de l'équilibre cultural.

Deuxième cause: l'emploi des engrais chimiques qui sont tous acidifiants et provoquent le passage de minéraux dans les eaux d'infiltration, presque toujours matières ammoniacales, potasse, chaux. Or une eau potable doit avoir entre autres une haute résistance électrique, et être pauvre en électrolytes. A cette seule condition, elle est favorable à la santé.

Troisième cause: le rejet dans les rivières des sous-produits humains (déjections fermentées en fosse septique et tout à l'égout). Cette pratique est peut-être nécessitée par la concentration des populations dans les villes.

Mais cette dernière cause peut être évitée par l'épuration des eaux. Je continue:

Quatrième cause: de beaucoup la plus grave sans doute et qui, actuellement, nous échappe complètement: la pollution par les résidus industriels.

La grande industrie exige des quantités colossales d'eau pour chacune de ses fabrications: celle des métaux, du ciment, du papier, du cuir ou des matières plastiques. Les industries alimentaires: lait, viande, sucre ont les mêmes besoins, et toujours l'eau polluée par l'usine est rejetée à la rivière, sans épuration ou avec épuration insuffisante. Chaque industriel a plus d'avantage immédiat à payer des amendes plutôt que de réformer son installation afin de la rendre conforme aux impératifs vitaux.

● (9.20 p.m.)

Alors, étant donné ces causes, il faudra que la loi soit suffisamment sévère pour ne pas trop laisser d'échappatoires.

A propos du domaine fluvial, par exemple, de temps à autre, on nous fait parvenir des rapports à l'effet que des capitaines de navire sont mis à l'amende pour avoir pollué l'eau des fleuves en y jetant des déchets d'hydrocarbures. Or, ces sortes d'infractions se répètent, semble-t-il, assez souvent, malgré les amendes. Il semble également qu'il soit moins coûteux de payer l'amende que de ne pas jeter ces déchets d'hydrocarbures dans les eaux d'un fleuve. Alors, les capitaines de navire ont opté en faveur du moyen le moins coûteux et, à mon sens, le gouvernement n'est pas assez ferme, pas assez sévère. Si nous examinons la mesure qui nous est présentée ce soir, je me demande si nous faisons preuve d'assez de fermeté. De toute façon,

[M. Laprise.]

nous aurons l'occasion d'en faire l'étude en profondeur au comité. Nous pourrions alors demander plus de renseignements au ministre et aux fonctionnaires qui seront invités à nous l'expliquer. Toutefois, je dis au ministre qu'en ce qui touche les infractions, lorsque la loi sera en vigueur, il faudra absolument être énergique et ferme. On parle de justice, mais pour être juste, il faut éviter l'injustice.

Il faut faire disparaître toutes les causes de la pollution de l'eau. L'Institut canadien contre la pollution de l'eau a présenté une résolution qui a été adoptée le 26 octobre 1965 et qui a été publiée dans *Le Travailleur canadien* de juin 1966.

Je suis convaincu que le ministre a pris connaissance de cette résolution, mais je voudrais en citer quelques extraits ce soir, pour la gouverner des députés. A l'article (3), particulièrement, on peut lire ce qui suit, et je cite:

(3) il incombe à l'industrie, aux gouvernements régionaux, provinciaux et fédéral, individuellement et conjointement, d'assurer de façon suffisante le traitement et la réglementation des déchets de façon à prévenir la pollution; ...

...et l'article (5), dont j'ai traité tout à l'heure, est à l'effet suivant:

(5) il faut administrer la lutte contre la pollution avec fermeté, efficacité et justice;

Quand à l'article (8), il est rédigé ainsi:

(8) comme les eaux-vannes représentent une proportion croissante de l'ensemble des ressources aqueuses et qu'elles pourraient bien être récupérées et utilisées de nouveau grâce à la restauration d'un degré suffisant de qualité, il convient de favoriser la mise au point de méthodes pour le traitement des eaux-vannes et l'adoption de critères pour qu'elles puissent servir à nouveau.

Des 14 articles, j'ai surtout retenu ceux-là, sans vouloir dire que les autres ne sont pas intéressants.

La ville de Chicago, par exemple, tirait du lac Michigan une grande quantité d'eau pour ses services municipaux, mais cette eau était ensuite déversée dans une rivière qui coulait vers le sud. Elle ne revenait donc pas dans le lac Michigan. Certains ont présenté un projet visant à remplacer l'eau tirée du lac Michigan par la ville de Chicago et probablement par d'autres villes industrielles.

Comme l'a dit l'honorable ministre dans son discours cet après-midi, la population s'approche des centres d'eau et c'est ainsi depuis le début du monde. Les villes industrielles dépendent de fortes quantités d'eau qu'il faut remplacer.

Un ingénieur de la ville de Sudbury, M. Kierans,—non pas l'honorable ministre des Postes et Communications, mais un ingénieur—a proposé un projet que l'on appelle «le Grand Canal». Ce projet aurait pour but de tirer l'eau qui est déversée dans la baie